

Image not found or type unknown



Construction sur terrain agricole

Par **vt13**, le **28/08/2008** à **12:00**

Que risque t'on vis à vis de la loi, si on construit un cabanon en dur (agglo) de moins de 20 m carré, sur un terrain agricole dont on est propriétaire, sans autorisation et en étant pas agriculteur ?